



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Année civile 2017

L'assemblée générale s'est tenue, le Vendredi, 7 septembre 2018 à 11 heures

Chez Madame ROBBE Martine à BESANCON

7 membres de l'association étaient présents :

- Le Président de l'Association : Jean- Pierre FRACHON
- La Trésorière/secrétaire : Martine ROBBE
- La trésorière adjointe chargée de la vérification des comptes de « Growing in Nepal » : Françoise MICOLLE
- 4 membres adhérents : Monsieur Yves POIVEY, Madame Monique GILLET, Madame Jeanne DIDI, Madame Maryse LAVILLE
- 25 personnes avaient fait parvenir leur bon pour pouvoir.

Après avoir remercié les participants, le Président rappelle en préambule les origines de «Grandir au Népal», ainsi que le but et les objectifs de l'Association.

Il est utile de rappeler que tous les enfants que nous soutenons n'avaient aucun avenir scolaire ou professionnel, sachant qu'ils sont tous issus de familles extrêmement pauvres et démunies.

L'assemblée Générale de ce jour concerne l'année civile 2017 :

Précisions :

Au NEPAL, l'année scolaire se déroule, de Mai à Avril.

Les comptes de GROWING IN NEPAL, sont arrêtés le 14 juillet -année comptable du 15/7 au 14/7 -

Ce qui explique le rapport tardif de ce compte-rendu dans le but de trouver une corrélation entre nos chiffres en France et ceux de Growing in Népal.

Informations générales

Scolarité de nos enfants parrainés

En 2017/2018 nous avons parrainé 20 élèves :16 élèves en classes de 4 à 10 + 4 élèves en supérieur (classes à partir de la 1^{ère})

Pour l'ensemble des élèves nous avons pris en charge les fournitures scolaires, livres, cahiers, uniformes été et hiver, vêtements d'usage courant, sacs de classe, frais d'admission dans leurs écoles respectives, frais mensuels de scolarité, cours de soutien nécessaires et parfois obligatoires. Nous avons également payé des frais médicaux.

Tous les enfants en primaire, ont pu passer en classe supérieure avec de bons résultats.

L'idée de départ de l'Association était de permettre aux enfants parrainés dès le primaire, ayant de bons résultats scolaires, de continuer leurs études (universitaires ou techniques)

Beaucoup de ces enfants sont très motivés. Arjun (notre représentant au Népal) suit leur scolarité, et s'il le faut, les remotive, les relance et les encourage.

Mais en respectant notre engagement, l'association se retrouve en difficulté.

En effet, depuis 2 ans la scolarité est obligatoire jusqu'à la classe 10+2 (terminale française). Certains peuvent suivre leurs études à Salyan (coût moindre) et d'autres, meilleurs élèves, les suivent à Pokhara (coût plus élevé car hébergement, transport et nourriture à ajouter).

De plus les études au Népal coûtent de plus en plus cher, même en secteur public, que ce soit pour des études courtes (primaire-collège) ou longues (lycée, bac général ou technique et université).

Nous vous donnerons quelques chiffres ci-après.

A noter aussi, qu'il a été mis en place des cours de soutien à partir de la classe 7 (équivalent 5^e) jusqu'en classe 10. Ces cours de mathématiques, sciences et anglais permettent aux élèves d'accéder plus sûrement en classe de première puis terminale.

Coût Soutien scolaire : en classe 7 et 8 : 50 €, en classe 9 : 75 €. En classe 10 : 397 € (cours de soutien à Salyan et 3 mois d'internat obligatoire avec cours de soutien dans une plus grande ville proche de Salyan)

Pour les étudiants devant suivre leurs études à Pokhara (classe 10 +1= classe de première française) la question est de savoir si nous aurons la possibilité de payer l'ensemble des frais de scolarité ainsi que l'hébergement, la nourriture et le transport ?

Quand ils le peuvent, ces élèves se rapprochent éventuellement d'un membre de leur famille vivant dans la ville, pour un hébergement gratuit.

L'idée reste que nous devons continuer à parrainer des petits enfants en primaire, et que, en conséquence les fonds récoltés ne servent pas seulement à payer les études des « grands ».

De ce fait, l'Assemblée générale décide, après une longue discussion, que nous continuerons à prendre en charge tous les frais de scolarité, les uniformes, le matériel scolaire et les livres des élèves scolarisés à Pokhara, mais que nous ne prendrions plus en charge les frais de transport, hébergement et nourriture.

Dans les cas extrêmes -qui entraîneraient l'arrêt des études - nous pourrions participer forfaitairement à ces dépenses, après étude du dossier.

Nous rappelons que l'objet de notre association est d'aider la scolarité d'enfants pauvres choisis par un comité, comprenant le chef du village local, les présidents du comité de management de chaque école, les directeurs d'école, les instituteurs et Arjun. Les dossiers de nouveaux parrainages sont étudiés en décembre en vue de la future année scolaire débutant le 1^{er} mai suivant.

Notre association a également participé aux travaux de construction de bâtiments et de réfection des salles de classes dans toutes les écoles (sol, toits, peinture) pour permettre à tous les enfants des villages d'étudier dans de meilleures conditions.

Questions sur le parrainage individuel :

Les membres présents engagent ensuite une discussion sur le parrainage individuel.

En effet, quelques donateurs ont souhaité parrainer un enfant nominativement. Cette idée n'est pas acceptée d'emblée.

Le parrainage « personnalisé » ne prend pas en charge l'ensemble des frais de l'association (bâtiments des écoles, complément de salaires des instituteurs non fonctionnaires, frais de fonctionnement de l'association népalaise).

Certains pensent que le donateur risque d'être déçu par le probable non-retour qu'il pourrait attendre : pas d'échange de courrier papier dans les villages, pas d'internet, pas d'accès libre à un ordinateur à l'école.

De plus en dehors de leur temps scolaire, les enfants écrivent (rarement) en népalais, très peu en anglais car dès l'école terminée ils vont travailler dans les champs, soigner les animaux, chercher de l'eau...

Il faut aussi prévenir que les familles pourraient également être tentées par des demandes d'achats et d'aides largement en dehors des besoins des enfants.

Certaines personnes présentes font observer que des parrainages individuels peuvent être interrompus suite à divers problèmes personnels (financiers, santé...) ou descolarisation de l'enfant, déménagement, mariage pour les filles.

Au terme d'une longue discussion, nous décidons que nous pourrions à titre d'essai accepter le parrainage individuel. Il reste à préciser que ce parrainage concernera toute la durée de la scolarité de l'enfant et qu'il ne nous sera pas possible d'évaluer la durée et le montant de l'engagement financier car celui-ci dépendra du choix des études possibles en fonction du niveau et des succès de l'enfant.

Les donateurs intéressés pourront donc faire appel à candidature par courrier motivé au Président de l'Association.

Nos effectifs

Rappel : En Juin 2017

3 élèves ont réussi leur baccalauréat, 2 filles n'ont pas souhaité poursuivre leurs études (mariage) et 1 garçon

3 élèves ont réussi leurs examens de 3e année de faculté :

-1 garçon (Janak PAUDEL) et une fille (Kabita PAUDEL) en Anglais

-1 garçon (Bijay BHUJEL) en mathématiques et management

Fin avril 2018, tous les élèves du primaire et du collège sont passés en classe supérieure avec de bons résultats.

Fin juin 2018, 3 élèves ont réussi le SLC, dont une fille Susmita ADHIKARI qui a eu de très bonnes notes et elle a réussi le concours d'entrée à l'école professionnelle de laboratoire médical à Pokhara. (2 ans d'études)

En juillet 2018, Sundar ADHIKARI, frère de Susmita a réussi le baccalauréat et son examen d'entrée dans une école d'ingénieur (3 ans et demi d'études).

En juin 2018, Bhuwin BHUJEL a terminé son école professionnelle de cuisine, après son baccalauréat obtenu en 2017.

Année 17/18 (mai 2017 à avril 2018)

Année 18/19 (mai 2018 à avril 2019)

<p>21 Elèves</p> <p>1 élève en classe 2 (CE1)</p> <p>1 élève en classe 4 (CM1)</p> <p>3 élèves en classe 5 (CM2)</p> <p>2 élèves en classe 6 (6^{ème})</p> <p>1 élève en classe 7 (5^{ème})</p> <p>3 élèves en classe 8 (4^{ème})</p> <p>3 élèves en classe 9 (3^{ème})</p> <p>3 élèves en classe 10 (seconde) passage de l'examen du SLC juin 2018</p> <p>2 élèves en classe 10+1 (première)</p> <p>1 élève en classe 10+2 (terminale)</p> <p>1 élève en formation cuisine hôtellerie</p>	<p>20 Elèves</p> <p>1 élève en classe 3 (CE2)</p> <p>1 élève en classe 5 (CM2)</p> <p>3 élèves en classe 6 (6^{ème})</p> <p>2 élèves en classe 7 (5^{ème})</p> <p>1 élève en classe 8 (4^{ème})</p> <p>3 élèves en classe 9 (3^{ème})</p> <p>3 élèves en classe 10 (seconde) passage du SLC en juin 2019</p> <p>3 élèves en classe 10+1 (première)</p> <p>2 élèves en classe 10+2 (terminale)</p> <p>1 élève en classe d'Ingénieur</p>
--	--

Dépenses prévisionnelles pour l'année 2018/2019

Coût annuel de la scolarité et des frais annexes par élève :

Classe 3	98.00
Classe 5	108.00
Classe 6	125.00
Classe 7	158.00
Classe 8	172.00
Classe 9	229.00
Classe 10 avec préparation et inscription au SLC	671.00
Classe 10+1 (suivie à Salyan)	547.00
(suivie à Pokhara)	1 700.00
Classe 10+2 suivie à Salyan	589.00
1ère année école ingénieur	2 650.00 + 450 achat ordinateur indispensable

Les dons

L'Association compte pour l'année 2017, 56 d'adhérents individuels, Leurs dons se sont élevés à 10 977 € L'Ecole Massillon de CLERMONT-FERRAND poursuit son action « bol de riz » comme chaque année depuis la visite d'Arjun en France.

Cette école nous a alloué une somme exceptionnelle soit : 2620.98€

L'équipe de Massillon a continué de sensibiliser les parents et les professeurs qui ont décidé de suivre, et de prendre en charge jusqu'à la fin de ses études, l'élève Sundar ADHIKARI, très bon élève, en terminale scientifique dans un lycée privé à Pokhara, il a passé son bac brillamment en juillet 2018.

Dans l'idée de concrétiser cet échange, le contact se fait par Skype entre Arjun, les élèves de Massillon et Sundar.

En novembre 2018 est prévue une course nommée « running for Népal » qui va collecter une somme complémentaire comme cela avait été effectué en 2015.

L'association BERGOUGNE, a organisé une collecte précédant leur voyage au NEPAL. La somme récoltée s'élève à 1445 €. Ils ont séjourné à Salyan une quinzaine de jours et se sont rendus dans les écoles pour diverses animations et aide aux instituteurs.

Une entreprise nous soutient régulièrement : ATALANTE-France pour 2810 € ;

ATALANTE-FRANCE est un voyageur qui, dans sa charte éthique, a décidé de suivre les actions de « grandir au Népal » et d'en informer les clients. Ceux-ci versent 10 € lors de l'achat de leur voyage ; la reprise des voyages, l'année suivant le séisme, a considérablement aidé à augmenter la somme versée cette année.

Un grand merci à tous !

- Dons reçus par l'Association GRANDIR AU NEPAL en 2017

DONATEURS		2016	%	2017	%
INDIVIDUELS		12420	127,89	10977	-11,6%
AUTRES		4126	-17,15	6876	+66%
(entreprises, associations)					
TOTAL		16546	58,64	17853	+7,8%

Il faut rappeler qu'aucune dépense n'est faite par GRANDIR AU NEPAL, en France, (hormis les frais bancaires, paypal et internet) et que la totalité des dons est destinée à l'Association Népalaise.

Nous avons transmis sur le compte bancaire népalais, en 2017 : 17 300 €

Comptes de l'Association GROWING IN NEPAL :

Comptabilité de l'Association GROWING IN NEPAL

Françoise Micolle suit attentivement les dépenses et nous transmet ses conclusions chaque année. En octobre, elle se rendra à Katmandou, siège de Growing in Nepal, à Pokhara et dans les villages de Salyan, de Bumeshwor et Baraha où se trouvent la plupart de nos enfants parrainés.

Elle supervisera les comptes de l'association népalaise, fera le point avec Arjun. Elle verra individuellement tous nos élèves parrainés et ceux qui ont terminé leurs études il y a un ou deux ans. Un compte-rendu de son voyage, ainsi que des photos seront envoyés par mel et mis sur le site prochainement.

Nous la remercions vivement.

Les comptes sont attestés officiellement par un audit népalais

TOTAL DES DEPENSES (du 15/07/2017 au 14/07/2018)

- SALYAN : scolarisation des élèves : 1 414 075 roupies soit 11 783 € (81.5 %) Voir tableau 1
Les dépenses correspondant à la scolarisation des enfants ont légèrement diminué, puisque nous avons décidé de ne pas parrainer de nouveaux enfants à la dernière rentrée scolaire, et que 3 étudiants ont terminé leurs études supérieures (bac+3)

- KATMANDOU : frais administratifs : 320 509 roupies soit 2 671 € (18,5%) Voir tableau 2
(En diminution par rapport aux prévisions et à l'année précédente puisqu'il y a une réduction de 25% du prix de la location de l'Office et de 50% du montant des factures de téléphone et d'internet)

Au total / 1 734 584 roupies soit 14 454 € (voir tableaux suivants)

Tableau 1

Primaire et secondaire	Dépenses en € taux de change : 1€=120 roupies
Frais inscription écoles et examens	2 150.00
Uniformes , pulls, chaussures	1 416.00
Livres, cahiers, papeterie et divers	1 066.00
Aide médicale	75.00
Complément salaires instituteurs	1 042.00
1 Elève dans enseignement privé	711.00
1 Elève en école professionnelle hôtellerie	1 154.00
Secondaire (lycée)	
Classe 10+1 (première)	1 017.00
Classe 10+2 (terminale)	2 097.00
Frais de fin d'études année secondaire	162.00
Frais de fin d'études université	175.00
Frais transverses (déplacements Katmandou / pokhara pour Arjun ou Anita)	718.00
TOTAL	11 783.00

Si les finances le permettent, nous envisageons de parrainer de nouveaux petits élèves, à la prochaine rentrée, en mai 2019

Cependant il faut toujours avoir à l'esprit que les frais scolaires augmentent très vite au fur et à mesure des années de scolarité. (Cf tableau détaillant ces frais par classe)

Tableau 2

Office « Growing in Nepal » de Katmandou	En €
Loyer office	500.00
Taxe habitation office	29.00
Taxes locales et gouvernementales	34.00
Audit vérification des comptes-obligatoire	100.00
Abonnement téléphone/mobile et internet	140.00
Papeterie/photocopies	94.00
Déplacement dans Katmandou (pour formalités)	115.00
Salaire ANITA -responsable administrative-	1 625 .00
Dépenses diverses	34.00
TOTAL	2 671.00

CONCLUSION

Nous remercions Anita Nepal, femme d'Arjun, salariée de «Growing in Nepal », responsable administrative et nous remercions également Arjun Bhusal, Président bénévole de l'Association Népalaise. Tous deux suivent et motivent les enfants dans leurs études et leur demandent une obligation de résultat. Ils fixent avec eux un objectif et les aident à réfléchir sur une orientation professionnalisante. Ils se rendent plusieurs fois par an à Pokhara et dans les villages pour évaluer les dossiers, régler tous les frais, s'entretenir avec les directeurs d'écoles et les instituteurs.

Anita et Arjun assurent un échange constant et sérieux entre « GROWING in NEPAL » et « GRANDIR au NEPAL ».

Nous remercions les 5 instituteurs rémunérés faiblement par les villageois, instituteurs auxquels nous apportons à chacun une aide de 2500 roupies/mois/sur 10 mois (Environ 20 €).

Ces instituteurs sont indispensables car l'état n'attribue pas un nombre suffisant d'enseignants dans les écoles.

Une nouvelle année scolaire a commencé (le 1^{er} mai), et nous souhaitons une bonne réussite à tous nos enfants parrainés ainsi qu'à l'ensemble des élèves des villages. Nous encourageons également la communauté éducative à les suivre avec vigilance et enthousiasme.

Le Président et les membres présents à cette Assemblée Générale remercient l'ensemble des donateurs ainsi

FAIT A BESANCON, le 9 SEPTEMBRE 2018

Le Président,

J. P. FRACHON